



## TKR Patrimoine

Conseil en gestion de patrimoine  
Adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion Patrimoine  
SASU au capital social de 5000€  
SIREN 884411257, RCS Clermont-Ferrand  
33 rue des Clos – Clermont Ferrand / Tél : 0645442838  
[contact@tkr-patrimoine.fr](mailto:contact@tkr-patrimoine.fr) – [www.tkr-patrimoine.fr](http://www.tkr-patrimoine.fr)

## 1/ ACTIVITES REGLEMENTEES

Le cabinet est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro 20005371 (consultable sur le site [www.orias.fr](http://www.orias.fr)). Ci-après la liste de nos statuts réglementés :

### Conseil en investissements financiers

- Conseiller en investissements financiers (CIF) adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.
- Les conseils donnés en matière de conseil en investissements financiers sont rendus de manière non-indépendante et reposent sur une analyse large des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financiers.
- Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale : cf. liste des partenaires.

### Courtage en assurance dans la catégorie « b »

- Courtier en assurance positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance.
- Nom des entreprises d'assurance avec lesquelles le cabinet travaille : cf. liste des partenaires.
- Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation directe ou indirecte égale ou > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si une entreprise d'assurance détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital du cabinet) : néant.

### Transaction sur immeubles et fonds de commerce

- Titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce n°CPI 6302 2020 000 045 242 délivrée par la CCI de Clermont Ferrand.
- Ne recevant aucun fonds, effet ou valeur.

## Liste des partenaires avec lesquels nous sommes susceptibles de travailler :

Vie Plus	April	Primonial
Alpheys	Inter invest	Urban Premium
Inter Gestion	Consultim courtage	Atland voisin
Swisslife	La référence Pierre	Inter gestion
Generali	Iselection Patrimoine	Eres
Groupe Confiance	Sofidy	Cafpi
Nue-pro select	Perl	Groupe CIR
Consultim	Domitys Invest	Ecofip
France Valley	Leemo	Revenu Pierre
Green City	Pure Invest	Eiffel IG
UAF Life Patrimoine	Vatel Capital	Novaxia
Alderan	Epsens	

## **2/ MODES DES COMMUNICATION**

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrons communiquer par courrier postal ou par tous moyens de télécommunications après accord de votre part.

## **3/ PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Marie-Estelle ROBIN en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter par email à [contact@tkr-patrimoine.fr](mailto:contact@tkr-patrimoine.fr).

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par courrier postal.

## **4 – ASSURANCE PROFESSIONNELLE**

Assurance RCP et Garantie Financière : MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon, 72030 Le Mans Cedex 9.

## **5 - LITIGE**

En cas de litige ou de réclamation, les parties s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Vous pouvez adresser une réclamation à votre conseiller habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de sa réception pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le médiateur de la consommation :

- Pour l'activité CIF (médiateur public) : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 ([www.amf-france.org/le médiateur](http://www.amf-france.org/le_mediateur))

- Pour les autres activités : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS Médiateurs : Christophe AYELA, Jean-Marc BLAMOUTIER, Catherine BOINEAU, Gilles CHARLOT, Michel GUIGAL ([www.mediateur-conso.cmap.fr](http://www.mediateur-conso.cmap.fr) – [consommation@cmap.fr](mailto:consommation@cmap.fr))

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

## **6 – AUTORITE DE TUTELLE**

Au titre de l'activité de conseil en investissement financier : L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) – 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02.

Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et service de paiement : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) – 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09.

(Facultatif)

Je soussigné(e) ..... atteste avoir pris connaissance du document d'entrée en relation.

Fait à ..... le .....

Signature du client